

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 septembre 2013

Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et indicateurs sur le marché du travail pour le premier et le deuxième trimestre 2013 : résultats des travaux d'expertise méthodologique menés sur l'enquête Emploi

L'Insee n'a publié, le 6 juin dernier, qu'une estimation de l'évolution globale du taux de chômage au sens du BIT pour le 1^{er} semestre 2013. Deux facteurs spécifiques avaient affecté les résultats de l'enquête Emploi, sans que les premières vérifications n'aient permis de déterminer leur incidence sur les difficultés rencontrées : la mise en place de nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee au 1^{er} janvier 2013 affectant le déroulement de la collecte et le déploiement d'une refonte du processus de production de l'enquête (réécriture de la chaîne de traitement des informations recueillies et amélioration du questionnaire).

L'Insee a depuis mené des travaux d'expertise complémentaires afin de fournir des estimations détaillées de statistiques d'emploi et de chômage, dont les évolutions soient cohérentes avec les résultats publiés dans le passé. Outre des vérifications approfondies sur la chaîne de traitement informatique des données, qui ont confirmé son bon fonctionnement, les expertises menées ont porté sur l'incidence du surcroît de non-réponse sur la qualité des résultats d'une part, sur les effets de la modification du questionnaire sur les réponses des personnes interrogées d'autre part.

Comme il s'y était engagé, l'Insee communique aujourd'hui sur le résultat de ces travaux.

- **Les difficultés transitoires de collecte n'ont pas été préjudiciables à la cohérence des résultats de l'enquête Emploi**

La mise en place de nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee, qui a démarré au 1^{er} janvier 2013, s'est traduite par une période de transition pendant laquelle le nombre d'enquêteurs disponibles n'a pas permis de couvrir l'ensemble du territoire de façon uniforme. Ceci a généré un surcroît de non-réponse. Ces difficultés, de nouveau rencontrées au deuxième trimestre, seront résorbées à l'horizon de la fin de cette année.

L'Insee a mené une expertise méthodologique visant à déterminer si ce surcroît de non-réponse était susceptible d'occasionner un biais marqué sur les résultats. Prenant appui sur le fait que parmi les logements des personnes interrogées, 5 logements sur 6 sont les mêmes d'un trimestre à l'autre, ce travail a consisté à comparer le profil de la population des répondants et des non-répondants à l'enquête (âge, sexe, position vis-à-vis du marché du travail observée lors du trimestre d'interrogation précédent). Le seul effet détecté est limité : le surcroît de non-réponse est un peu plus marqué parmi la population des étudiants. Cet effet, très circonscrit, a fait l'objet d'un traitement statistique approprié.

Au final, l'expertise méthodologique montre que les difficultés de collecte sur le terrain n'ont pas biaisé les résultats de l'enquête Emploi.

- **La rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi modifie le comportement de réponse pour une très faible proportion de la population enquêtée**

L'adaptation du questionnaire mise en œuvre en 2013 vise en particulier à simplifier la formulation des questions, afin d'homogénéiser la qualité des réponses recueillies, en limitant les reformulations sur le terrain liées à d'éventuelles incompréhensions de la part des personnes interrogées. Il s'agit également de proposer un questionnaire pouvant être administré plus facilement selon différents modes d'interrogation, en face-à-face, par téléphone et le cas échéant par internet.

Plus généralement, cette adaptation est nécessaire pour suivre l'évolution du fonctionnement du marché du travail (mode de recherche d'emploi, par exemple). Il convient de souligner que ces modifications ne changent pas le statut de l'enquête, qui demeure conforme au règlement européen relatif à l'enquête sur les forces de travail au sens du BIT (cf. encadré page 4).

Les travaux d'expertise ont montré que certaines reformulations adoptées ont joué sur la teneur des réponses d'une frange de la population enquêtée : on observe un impact de -0,3 point sur la mesure du taux de chômage, de +0,1 point sur celle du taux d'emploi et de -0,2 point sur le taux d'activité.

Effets estimés des modifications du questionnaire sur le statut d'activité au sens du BIT

Données provisoire CVS, en moyenne trimestrielle

	2012-T4	2013-T1	2013-T2
Taux de chômage des personnes de 15 ans ou plus			
Ancien questionnaire, série reconstituée au T1 et T2	10,1	10,4	10,5
Effets "nouveau questionnaire"		-0,3	
Nouveau questionnaire	-	10,1	10,2
Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans			
Ancien questionnaire, série reconstituée au T1 et T2	64,0	63,8	63,9
Effets "nouveau questionnaire"		0,1	
Nouveau questionnaire	-	63,9	64,0
Taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans			
Ancien questionnaire, série reconstituée au T1 et T2	71,3	71,3	71,4
Effets "nouveau questionnaire"		-0,2	
Nouveau questionnaire	-	71,1	71,2

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ou plus

Source : Insee, enquête Emploi

Les raisons de ces reformulations et leurs effets sont détaillés et chiffrés dans [le document « compléments méthodologiques »](#). L'incidence sur les indicateurs globaux du marché du travail (taux de chômage, taux d'emploi, taux activité) est limitée au regard de l'intervalle de confiance de cette enquête par sondage (plus ou moins 0,3 point de pourcentage pour le taux de chômage).

Néanmoins, même faibles, ces effets perturbent l'analyse des évolutions conjoncturelles. C'est pourquoi, **il est nécessaire de disposer de séries homogènes, pour lesquelles l'impact du changement de questionnaire a été neutralisé.**

- **Les effets liés à la rénovation du questionnaire sont neutralisés dans cette publication pour rendre comparables les principaux indicateurs du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2013 avec les données antérieures**

L'investigation méthodologique menée par l'Insee sur les indicateurs publiés ce jour nécessite d'être prolongée sur le reste des variables habituellement fournies par l'enquête Emploi (halo, sous-emploi, temps partiel, proportion de contrats à durée indéterminée...). L'Insee a également besoin de disposer de quelques trimestres supplémentaires d'interrogation pour assurer, dans les meilleures conditions, la publication de nouvelles séries longues rétrospectives, pour l'ensemble des variables de l'enquête.

C'est pourquoi, **dans l'Informations rapides** publié ce jour, l'accent est mis sur les résultats du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre 2013 sur l'emploi, le chômage et l'activité, par sexe et par tranche d'âge, une fois corrigés de l'effet lié au changement de questionnaire. Ce faisant, ils sont rendus comparables aux résultats du 4^{ème} trimestre 2012 et aux séries longues actuellement publiées. Cette correction, qui concerne les deux trimestres 2013, sera poursuivie pour la publication des chiffres du 3^{ème} trimestre 2013, qui aura donc le même format que celle d'aujourd'hui.

À partir des résultats du quatrième trimestre 2013 publiés en mars 2014, l'ensemble des statistiques trimestrielles d'emploi et de chômage au sens du BIT intégreront l'impact de la rénovation du questionnaire. De nouvelles séries longues rétropolées, pour tous les indicateurs fournis habituellement par l'enquête, accompagneront cette publication.

Des adaptations nécessaires du protocole de l'enquête Emploi

Le questionnaire et la chaîne de traitement de l'enquête Emploi font l'objet de rénovations périodiques, environ tous les dix ans. La précédente rénovation remonte à 2003, date à laquelle l'enquête est devenue trimestrielle.

Outre la simplification de la formulation de certaines questions, l'adaptation du questionnaire mise en œuvre en 2013 a pour objectif d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, d'enrichir la connaissance du marché du travail avec l'introduction de nouvelles questions (sur la santé, le handicap) et de se conformer aux orientations de l'office statistique des communautés européennes (Eurostat) sur le suivi des formations.

Autre innovation, le nouveau dispositif de l'enquête Emploi en continu intègre les Antilles, la Guyane et la Réunion, suivant une montée en charge qui sera achevée mi-2014 (jusqu'en 2013, l'enquête Emploi dans les Dom est annuelle).

À lire page ci-après : rappel des concepts d'activité au sens du BIT

Encadré :
rappel des concepts d'activité au sens du BIT

La **population active occupée** ou « **personnes pourvues d'un emploi** » comprend les personnes âgées d'au moins 15 ans et qui ont effectué au moins une heure de travail rémunéré durant la semaine de référence. Toutefois, parmi les personnes de 15 ans et plus n'ayant pas effectué au moins une heure de travail rémunéré la semaine de référence, sont incluses dans la population active occupée les personnes :

- qui étaient en congé rémunéré, en congé de maternité ou de paternité, à temps partiel, en formation rémunérée par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat en alternance, au chômage partiel (chômage technique), en grève ;
- qui étaient en congé non rémunéré par l'employeur (congé parental, congé sans solde, congé individuel de formation) d'une durée (prévue) inférieure ou égale à 91 jours ; - qui étaient en congé maladie ou accident du travail d'une durée inférieure ou égale à 365 jours ;
- qui aidaient un membre de la famille (sans être salarié) ou qui travaillaient pour l'entreprise, l'exploitation ou le cabinet familial.

Sont considérées comme au **chômage** au sens du BIT les personnes qui sont (a) « sans travail » ; (b) « disponibles pour travailler » ; et (c) « à la recherche d'un travail ».

Sont donc exclues de la population des chômeurs les personnes ayant effectué ne fût-ce qu'une heure de travail effectif au cours de la semaine de référence, même s'il s'agissait d'un travail purement occasionnel.

La « disponibilité pour travailler » est comprise dans le sens de « disponibilité pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence ».

Le critère de « recherche d'un travail », lui, est observé sur la période de 4 semaines se terminant à la fin de la semaine de référence. Une personne est considérée comme « à la recherche d'un travail » si, au cours de cette période, elle a entrepris au moins une démarche spécifique, dite « active » pour en trouver.

En plus de cette catégorie de personnes, la population des chômeurs comprend également les personnes qui sont (a) sans travail, (b) disponibles pour travailler, et (c) qui ont trouvé un emploi qui commencera plus tard, ou pour lesquelles la période considérée est une morte saison (saisonniers). Seules celles dont l'emploi ultérieur débute dans un délai inférieur à trois mois sont considérées comme des chômeurs.

Les personnes qui ne sont pas en emploi ou au chômage sont considérées comme **inactives**.

Au sein de l'inactivité, il existe une catégorie intermédiaire qui concerne la frontière avec le chômage, qualifiée de « **halo** » **du chômage** : ce sont des personnes sans emploi qui souhaitent travailler, mais qui ne sont pas classées comme chômeurs. Le plus souvent, c'est parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi, quelquefois parce qu'elles attendent le résultat de démarches antérieures. Les autres personnes classées dans le halo recherchent un emploi, mais ne sont pas disponibles, généralement parce qu'elles poursuivent des études ou suivent une formation, ou parce qu'elles gardent leurs enfants.

Service de presse de l'Insee

Tél : 01.41.17.57.57

Fax : 01.41.17.68.95

bureau-de-presse@insee.fr

